

# Garantie limitée sur le gros appareil ménager

Avant de communiquer avec nous pour effectuer un entretien, certains problèmes peuvent être réglés sans notre aide. Veuillez visiter la section « dépannage » du <https://producthelp.jennair.com/> pour obtenir de l'aide. Au Canada, visitez le <https://producthelp.jennair.ca/>.

## COMMENT EFFECTUER UNE RÉCLAMATION

Tout service sous garantie doit être effectué exclusivement par nos fournisseurs de dépannage autorisés JennAir. Pour un entretien, communiquez avec le service à la clientèle eXperience de JennAir. Aux États-Unis ou au Canada, le **1-800-JennAir (536-6247)**. Si vous résidez à l'extérieur du Canada et des 50 États des États-Unis, contactez votre marchand JennAir autorisé pour déterminer si une autre garantie s'applique.

## CE QUI EST COUVERT

LE SEUL ET EXCLUSIF RECOURS DU CLIENT DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE EST LA RÉPARATION DU PRODUIT COMME PRÉVU PAR LA PRÉSENTE. Cette garantie limitée est valide uniquement aux États-Unis ou au Canada et s'applique exclusivement lorsque le gros appareil ménager est utilisé dans le pays où il a été acheté.

**GARANTIE LIMITÉE DEUX (2) ANS À PARTIR DE LA DATE DE LIVRAISON DE L'ACHAT D'ORIGINE (PIÈCES ET MAIN-D'ŒUVRE INCLUSES)** : Pendant deux ans à compter de la date de livraison de l'achat d'origine, lorsque ce gros appareil ménager est installé, utilisé et entretenu conformément aux instructions jointes à ou fournies avec le produit, la marque JennAir de Whirlpool Corporation ou Whirlpool Canada LP (ci-après désignées « JennAir ») décidera à sa seule discrétion de remplacer le produit ou de couvrir le coût des pièces de remplacement spécifiées par l'usine et de la main-d'œuvre nécessaires pour corriger les vices de matériaux ou de fabrication qui existaient déjà lorsque ce gros appareil ménager a été acheté. S'il est remplacé, votre appareil restera sous garantie pour la durée restant à courir de la période de garantie sur le produit d'origine.

**GARANTIE LIMITÉE DE LA TROISIÈME (3) À LA CINQUIÈME (5) ANNÉE À PARTIR DE LA DATE DE LIVRAISON DE L'ACHAT D'ORIGINE (CERTAINES PIÈCES)** : De la troisième à la cinquième année inclusivement à compter de la date de livraison de l'achat initial, lorsque ce gros appareil ménager est installé, utilisé et entretenu conformément aux instructions jointes au produit ou fournies avec, JennAir paiera pour les pièces de rechange spécifiées par l'usine concernant les composants suivants pour corriger les défauts non esthétiques de matériau ou de fabrication desdites pièces qui empêchent le gros appareil de fonctionner et qui étaient déjà présents lorsque ce gros appareil ménager a été acheté. La présente garantie est une garantie limitée sur les pièces énumérées ci-dessous, elle ne comprend pas la main-d'œuvre de réparation.

- Élément électrique
- Clavier et microprocesseur
- Table de cuisson en vitrocéramique : en cas de bris d'origine thermique
- Commandes électroniques
- Tube magnétron
- Brûleurs à gaz scellés

Consulter la page suivante pour savoir ce qui n'est pas couvert par cette garantie limitée.